

**APPEL À CANDIDATURE POUR LA DEUXIÈME ÉDITION DU PRIX IESS**

**POUR LE PREMIER ROMAIN LATINO-AMÉRICAIN**

**SOUTENU PAR IILA • ENERGHEIA • SUR • SCUOLA DEL LIBRO**

L’IILA – Organisation Internationale Italo Latino-américaine, *Energheia – Associazione Culturale Matera*, les *Edizioni SUR* et la *Scuola del Libro* annoncent le lancement de la deuxième édition du PRIX IESS POUR LE PREMIER ROMAN LATINO-AMÉRICAIN. Le prix s’adresse à des auteur.e.s de moins de 35 ans provenant des pays latino-américains membres (Argentine, État plurinational de Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Equador, El Salvador, Guatemala, Haïti, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République Doménicaine, Uruguay, République bolivarienne du Venezuela) et vise à mettre en lumière et à diffuser les nouvelles voix de la littérature latino-américaine encore ni traduites ni publiées en Italie.

**RÈGLEMENT**

**Article 1 – Le Prix**

Le PRIX IESS entend contribuer à la diffusion et à la valorisation de la production littéraire latino-américaine contemporaine; il est attribué au premier roman d’un.e auteur.e ressortissant de l'un des pays membres de l'IILA, âgé.e de moins de 35 ans, dont le manuscrit n'est pas encore traduit en italien et ne fait l’objet d’aucun projet de publication en Italie.

**Article 2 – Le jury**

Les œuvres seront évaluées par un jury composé d’au moins cinq autres membres choisis parmi des personalités de la sphère universitaire, littéraire ou encore éditoriale italienne.

Le jury vote à la majorité et produit un compte-rendu de ses délibérations, indiquant les critères et les motivations qui ont déterminé son choix.

La décision du jury est souveraine.

**Article 3 – Conditions de participation**

La participation au PRIX IESS et gratuite, et implique l’acceptation de l’ensemble des conditions contenues dans le présent appel à candidatures.

Elle est ouverte aux auteur.e.s ressortissant de l’un des pays latino-américains membres de l’IILA âgé.e.s de moins de 35 ans (nés après le 1er janvier 1989), dont le premier roman a été rédigé en espagnol, portugais ou français, publié en langue originale en 2023 ou est en cours de publication au plus tard le 30 septembre 2024 (auquel cas, mentionner le contrat d’édition et la date prévue pour la publication de l’œuvre); ce roman ne doit pas avoir déjà été traduit en italien et ne doit faire l’objet d’aucun projet de publication en Italie.

La participation n’est pas admise pour des œuvres publiées à compte d’auteur (self publishing) ou uniquement publiées sous forme d’ebook, audiolivre ou édition numérique: une publication imprimée par une maison d'édition ayant une distribution nationale effective et prouvée est exigée.

L’appel à candidatures prend fin à minuit (00.00) du 15 mai 2024  (GMT +2). Les demandes de participation envoyées au delà de ce terme seront automatiquement excluses.

Pour être admis en phase de sélection et pour chaque œuvre présentée, les candidats devront entièrement compléter le formulaire d’inscription joint et faire parvenir les documents suivants au secrétariat du PRIX IESS (premioiess@gmail.com):

* L’œuvre au format électronique (Pdf);
* Un synopsis de l’œuvre;
* Une biographie de l’auteur.e;
* Une présentation et un catalogue de la maison d’édition.

**Article 4 – Annonce des finalistes et de l’œuvre gagnante**

Les trois œuvres finalistes seront annoncées avant le 31 octobre 2024. L'œuvre lauréate sera annoncée au plus tard le 15 décembre 2024 et la cérémonie de remise du prix aura lieu au plus tard le 31 décembre 2025.

**Article 5 ­– Prix**

Le prix attribué à l'auteur.e de l'œuvre lauréate consiste en:

* **un contrat d'édition** de l'œuvre prévoyant sa publication en format papier et numérique par les Edizioni SUR, à signer avant janvier 2025, avec une **avance sur les droits d'auteur de 5.000,00 (cinq mille) euros**;
* **la traduction de l'œuvre en italien** par un ou plusieurs traducteurs proposés par la Scuola del Libro;
* **la révision de la traduction, l'impression et la publication du** livre par les Edizioni SUR avant décembre 2025;
* **le voyage en Italie** (un billet aller-retour en classe économique à destination de Rome, l’hébergement et les repas) pour assister à la **cérémonie de remise du prix**, qui aura lieu à Matera après la publication du livre et d’éventuelles présentations concomitantes lors d'événements dans le secteur de l'édition et dans les universités italiennes intéressées.

**Article 6 – Fréquence du prix**

Le prix est décerné tous les deux ans, en alternance avec le Prix IILA-Littérature pour des œuvres déjà traduites et publiées en Italie

*L'acceptation du présent règlement implique l'autorisation de traitement des données personnelles aux seules fins de la gestion du PRIX IESS.*

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ – NOTE D’INFORMATION SUR LA PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

(art.13-14 R.G.P.D. N.2016/679)

POUR LES PARTICIPANTS AUX CONCOURS ET SÉLECTIONS ORGANISÉS PAR L'IILA

Cette note d’information est fournie conformément aux articles 13-14 du Règlement Général sur la Protection des Données R.G.P.D. n°2016/679, aux participants de l’appel 2ème édition PRIX IESS.

L'IILA, en tant que Responsable du traitement, s'engage à traiter vos données conformément aux principes énoncés dans le RGPD, en particulier en ce qui concerne la licéité, l'exactitude et la transparence des traitements, l'utilisation des données pour des finalités déterminées, explicites et légitimes, d'une manière pertinente par rapport au traitement, en respectant les principes de minimisation des données, d'exactitude, de limitation de la conservation, d'intégrité et de confidentialité, ainsi que de responsabilisation.

LE RESPONSABLE DU TRAITEMENT

Le Responsable du traitement des données à caractère personnel est l'IILA, dont le siège est à Rome, Via G. Paisiello 24, en la personne du Secrétaire général, Min. Plen. Antonella Cavallari, tél. 0039 06 684921 personale@iila.org

LE DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

Le Délégué à la protection des données est M. Mario Mercurio, ayant établi son siège à Rome, Via Umberto Biancamano 23 e-mail : dpo@hecosrl.it

CATÉGORIES DE DONNÉES TRAITÉES

La gestion des procédures relatives à l'exécution des tests sélectifs susmentionnés implique le traitement de données à caractère personnel contenues dans la demande de participation et communiquées dans les documents qui la complètent.

En particulier, sont traitées des données à caractère personnel « communes » (par exemple, des informations personnelles, des images, des coordonnées, des données relatives à l'instruction et à la formation), des « catégories particulières de données à caractère personnel » (par exemple, des données qui révèlent l'origine raciale ou ethnique, des données génétiques, des données biométriques destinées à identifier une personne physique de manière unique, des données relatives à la santé).

Les données à caractère personnel traitées proviennent de la personne concernée. La fourniture des données est obligatoire pour la réalisation des finalités énoncées dans la note d'information. En l'absence de ces données, le candidat ne sera pas admis à la sélection ou ne pourra pas bénéficier des aides ou des actes résultant de la procédure de sélection. Les données fournies volontairement par l'utilisateur pourront être traitées exclusivement pour les finalités liées au présent appel.

Les données à caractère personnel des candidats seront traitées par les membres de la commission, par le personnel des bureaux compétents de l'IILA préposés aux procédures de sélection et de formalisation du recrutement ou d'attribution de mandats et de gestion de l’appel.

La note d'information complète est disponible sur le site web de l'Organisation : <https://iila.org/it/privacy-policy/>